

Application des tarifs : Bon à savoir

Partie 4, Newsletter juin 2022

Application des tarifs – Bon à savoir – Partie 4: position tarifaire 7311 – Moins complexe que prévu!

Dans quel cas une prestation de physiothérapie est-elle considérée comme complexe? Quelles conditions doivent être remplies pour qu'un traitement puisse être facturé sous la position 7311 dans le domaine de l'assurance-maladie? Retrouvez toutes les informations essentielles à ce sujet.

Après la position tarifaire «physiothérapie générale», la position «physiothérapie complexe» est l'un des forfaits par séance les plus utilisés de la structure tarifaire de physiothérapie. Néanmoins, il y a toujours des ambiguïtés quant aux prestations pour lesquelles l'utilisation de la position 7311 est justifiée ou non.

Dans son commentaire sur la structure tarifaire en vigueur dans le domaine de l'assurance-maladie obligatoire (LAMal), le Conseil fédéral écrivait en 2018: «*La position tarifaire 7311 prévoit un forfait par séance individuelle pour physiothérapie complexe. Elle peut être facturée pour les traitements complexes, en présence des tableaux cliniques mentionnés au point 1.*» Il est donc établi que les situations et tableaux cliniques mentionnés aux lettres a - j de la structure tarifaire en vigueur dans le domaine de la LAMal (code tarifaire 312) compliquent **a priori** le traitement. Il n'est **pas nécessaire** de justifier la complexité du traitement au cas par cas.

En plus de cela, l'assureur peut autoriser la facturation de la position 7311 pour d'autres indications. Pour de **telles demandes**, il est recommandé de ne pas seulement mettre l'accent sur le diagnostic, mais de justifier de manière approfondie pourquoi, concrètement, il complique le traitement.

Le diagnostic posé sur la prescription est décisif!

Il est important que le diagnostic qui figure sur la prescription indique clairement les situations ou les tableaux cliniques qui peuvent être attribués au/à la patient·e. D'éventuels diagnostics secondaires et différentiels peuvent être utiles. Si le diagnostic qui figure sur la prescription ne correspond à aucun cas de la liste (lettres a - j), il est éventuellement nécessaire que le médecin spécifie le diagnostic **au début du traitement**, pour autant que les données en question soient disponibles. Pour cela, il convient d'établir une nouvelle prescription qui comporte un diagnostic précis.

Comme procéder en cas de doute?

La structure tarifaire définit les cas dans lesquels un traitement est considéré comme complexe. Toutefois, en cas de doutes sur l'utilisation de la position 7311 ou de litige avec un assureur, consultez notre nouvelle [fiche d'information «Position tarifaire 7311»](#). Vous y

trouverez toutes les informations importantes concernant les différentes situations et tableaux cliniques ainsi que d'autres conseils précieux.

Bon à savoir

« Bon à savoir » est une série d'informations utiles de notre newsletter mensuelle, consacrée à l'application du tarif et aux difficultés qu'elle peut engendrer. Elle traite de questions qui préoccupent nos membres et auxquelles notre équipe Tarif apporte des réponses au quotidien.